

## INFORMATIONS POUR LES DISPOSITIFS D ACCOMPAGNEMENT

### PPRE/PAP/PAI/PPS

Nom, prénom de l'élève : .....

Classe : .....

Afin de faciliter la prise en charge et l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, pourriez-vous nous dire si votre enfant bénéficiait d'un protocole de suivi dans la classe précédente :

- PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative)
- PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)
- PAI (Projet d'Accueil Individualisé)  
Pour établir un PAI, télécharger le document sur l'ENT du lycée rubrique Médico- sociale de la vie de l'élève et prendre contact avec l'infirmière à la rentrée.
- PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

Commentaire (facultatif) : .....

.....

Les dossiers papier arrivant dans les lycées plusieurs semaines après la rentrée, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir une photocopie du protocole (copie du projet et/ou de la notification MDPH pour les PPS) pour les élèves « entrants » dans l'établissement :

- Pour les PPRE, PAP et PPS, la copie est à mettre sous enveloppe, adressée à la direction.
- Pour le PAI, la copie est à adresser à l'infirmière (sous enveloppe scellée).